

Année universitaire 2023-2024  
Départ à partir de septembre 2024



## La Césure

ouvert aux parcours

**Marque**

**Médias**

**Entreprises & Institutions**

**Le Magistère**

**Ressources humaines et conseil**

**Journalisme**

Dispositif universitaire national, la césure a pour objectif de permettre aux étudiant.e.s d'effectuer une pause durant leur cursus. Cette pause peut être consacrée à des stages, des contrats de travail, une formation supplémentaire, un VIE/VIA, un service civique, une pratique artistique, associative etc... Ces activités peuvent avoir lieu en France comme à l'étranger.

De plus, l'année de césure se déroule en autonomie complète pour l'étudiant.e, sans accompagnement pédagogique spécifique.

## **ORGANISATION**

La direction du CELSA est l'unique référent de la césure. C'est donc elle qui signe en dernière instance toutes les demandes déposées par les M1.

Toutefois, les effectifs dédiés à la césure étant calculés relativement au nombre de départs en DU 1, la sélection des projets de césure revient au service des relations internationales. Il en va de même pour la validation des conventions de stage durant l'année de césure.

Le DU, diplôme universitaire, a la priorité sur la césure. La sélection pour la césure s'effectue donc sur la base des dossiers composés par les étudiant.e.s et dans la limite des places disponibles, par cohorte de M1, une fois que les places pour le DU 1 ont été attribuées. Les critères sont les suivants : cohérence du projet et des motivations, qualité d'expression et de présentation.

Accès : exclusivement entre le M1 et M2

Attention: le quota de 20% par option de master 1 s'applique transversalement : il concerne l'ensemble des départs: DU conventionné + DU libre + Césure

### ***Calendrier :***

- Lundi 1<sup>er</sup> avril 2024 - 18h : réunion d'information Césure+ DU libre
- Lundi 10 juin 2024 : envoi des dossiers de candidature Césure
- Lundi 17 juin 2024 : notifications d'acceptation du Césure

**NB : le calendrier d'envoi des dossiers est réglementaire et doit être strictement respecté. Aucune demande envoyée après les dates mentionnées ci-dessous ne pourra être examinée.**

A noté que c'est Sorbonne Université qui orchestre le dispositif de la césure. De manière générale, la campagne de dépôt des candidatures est ouverte au début du mois de juin pour une remise du dossier complet, signé par la responsable, au 30 du mois. Les validations administratives arrivent en général fin juillet. Aussi, il est conseillé aux étudiant.e.s de ne pas s'engager pour un stage en césure avant le 1er septembre.

### **L'inscription administrative en Césure**

Les étudiants doivent se rendre sur la page du site la faculté des lettres consacrée à la césure (<https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/scolarite/cesure>) et à observer les consignes qui y figurent.

### **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE**

- Emmanuelle Fantin [emmanuelle.fantin@sorbonne-universite.fr](mailto:emmanuelle.fantin@sorbonne-universite.fr)

### **RESPONSABLE ADMINISTRATIVE**

- Catherine Jolis Tél. : 01 46 43 76 02 [catherine.jolis@sorbonne-universite.fr](mailto:catherine.jolis@sorbonne-universite.fr)

NB : les deux responsables doivent être destinataires de l'ensemble des échanges par mail